

Relevé des échanges

Commission des affaires économiques

– Audition de M. Philippe Varin, président, et de M. Alexandre Saubot, vice-président, de France Industrie 2

Jeudi 7 mai 2020

Séance de 14 heures

Relevé des échanges n° 17

SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020

**Présidence
de Roland Lescure,
*Président***

La commission des affaires économiques a procédé à l'audition, en visioconférence, de M. Philippe Varin, président, et de M. Alexandre Saubot, vice-président, de France Industrie.

M. le président Roland Lescure a remercié M. Philippe Varin d'avoir répondu favorablement et rapidement à la demande d'audition. Il a rappelé que l'industrie, qui était déjà au cœur des préoccupations de la commission depuis le début du mandat, était au centre de la tourmente actuelle et serait un axe principal des réflexions menées après la crise. Il a indiqué que cette audition visait à évaluer la manière dont le plan de soutien gouvernemental se déroulait, ainsi qu'à réfléchir tant au deuxième temps de la crise – l'accompagnement du rebond – qu'au troisième temps, l'après-crise.

M. Philippe Varin, président de France Industrie a souhaité centrer son propos introductif sur la situation actuelle. Il a indiqué que le redémarrage de l'activité n'était que très progressif puisque le taux d'activité dans l'industrie reste inférieur à 60 %. Cette diminution de l'activité est visible : elle a, par exemple, entraîné une forte baisse de la consommation électrique industrielle en mars (-40 %). Certes, le taux d'activité dans l'industrie est supérieur à ce qu'il était en début de confinement (50 %). Néanmoins, un palier semble avoir été atteint, alors qu'en Allemagne, le taux d'activité dans l'industrie s'élève à 80 %.

Il a fait part d'une forte hétérogénéité selon les secteurs. Certains sont très résilients comme la santé, l'agroalimentaire, la chimie, la production d'énergie ou la fabrication d'emballages. À l'inverse, d'autres secteurs ont vu la demande s'effondrer : l'automobile (la reprise est graduelle pour Toyota mais très faible pour les deux autres grands constructeurs français), la construction (le secteur a élaboré ses guides sanitaires avec du retard, le 4 avril seulement ; le taux d'activité y est désormais de 25 % après avoir longtemps stagné autour de 10 % ; l'activité est nulle pour les artisans et faible sur les grands chantiers), l'aéronautique (le niveau d'activité est très faible, autour de 30-35 %), le naval, le ferroviaire, l'ameublement, la métallurgie et la sidérurgie.

Il a précisé que ces difficultés économiques entraîneront une baisse de l'investissement. Alors que l'investissement dans l'industrie en 2009 s'élevait à 80 milliards d'euros, il ne serait pas surpris si le manque d'investissement s'élevait, sur les deux années à venir, en 2020-2021, à 50 milliards (avec, pour hypothèse, un recul de l'activité industrielle de 20 % sur l'année).

Il a indiqué les facteurs pouvant conditionner une remontée plus rapide de la production. Parmi eux figurent des mesures de soutien aux secteurs les plus en difficulté (BTP, automobile ou aéronautique). Pour lui, le rôle des collectivités locales, notamment en termes de délégation de service public et de commande publique, est également un levier pouvant faciliter la reprise de l'activité, sur lequel les parlementaires ont peut-être un rôle à jouer. Aujourd'hui, un certain nombre d'appels d'offres sont gelés et les délais d'instruction des permis de construire sont souvent allongés. Il a également indiqué qu'il fallait surveiller les chaînes de transport et de logistique, aujourd'hui très perturbées.

M. Alexandre Saubot, vice-président de France Industrie a rappelé que la reprise de l'activité était conditionnée à la mise en œuvre de toutes les mesures de protection sanitaire nécessaires. Il a indiqué que des guides sectoriels avaient été rédigés et que l'activité industrielle pouvait désormais redémarrer dans le respect des conditions de sécurité. Il a cité, à titre d'exemple, le guide de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM), lequel a été

mis à jour quatre fois pour tenir compte de l'amélioration des connaissances scientifiques relatives au virus.

Il a rappelé la contribution d'un grand nombre de secteurs à « l'effort de guerre » (production de gel hydroalcoolique, de masques et de respirateurs).

Il a insisté sur le fait qu'il était désormais essentiel de faire repartir l'activité des entreprises.

M. Philippe Varin, président de France Industrie a souhaité, pour terminer le propos introductif, insister sur trois points.

Il a salué les mesures d'urgence prises par le Gouvernement, tout en rappelant que la situation actuelle, dans laquelle la moitié des salariés du secteur privé sont rémunérés par l'État, ne pouvait pas s'éterniser.

Il s'est félicité de la réactivité de l'État pour organiser le rebond de l'activité industrielle, comme le montrent les soutiens sectoriels qui seront prochainement mis en place pour les filières automobile et aéronautique. Il a également salué les dispositions de simplification et d'aménagement réglementaire qui sont prévues par le Gouvernement et interviendront par voie d'ordonnance.

Il a insisté sur le fait que la phase de relance serait particulièrement critique. Il a appelé de ses vœux la refonte du « Pacte productif », dont l'élaboration était bien avancée avant la crise, pour en faire un vrai plan de relance. Selon lui, quatre principaux enjeux doivent conduire à refonder le contenu du Pacte productif. Le premier enjeu tient au manque de fonds propres des entreprises affectées par la crise. Le deuxième est lié au fait que dans cette crise, les concitoyens ont développé une aversion au risque sanitaire mais, plus généralement, à tous les risques (notamment environnementaux), ce qui doit désormais être pris en compte dans les décisions d'investissement des entreprises. Le troisième enjeu est lié au nécessaire respect de la trajectoire carbone fixée avant la crise sanitaire. Le dernier est un enjeu de cohésion sociale, laquelle doit être maintenue après la crise sanitaire, à un moment où la demande sera en berne et le chômage important.

M. le président Roland Lescure a rappelé que l'organisation du travail dans les entreprises avait été modifiée pour assurer le respect des gestes barrière. Il se demande si cette crise ne va pas conduire les entreprises à repenser l'organisation globale du travail en leur sein. Ainsi, par exemple, les professions intermédiaires, souvent en retrait, sont apparues, pendant la crise comme des éléments essentiels du « maillon France ».

Mme Typhanie Degois (LaREM) a souhaité, au nom de son groupe, exprimer sa gratitude envers les entreprises, qui ont démontré, au cours de la crise sanitaire actuelle, davantage de solidarité encore qu'auparavant. Si beaucoup appellent à retrouver la souveraineté économique, notamment en relocalisant l'industrie, elle a toutefois souligné que, malgré de nombreuses réformes lancées, la France gardait trois faiblesses principales : le montant élevé des charges sociales, celui des impôts sur les sociétés et celui des impôts de production. Quels sont les freins majeurs qu'il faudrait lever en priorité pour faciliter les relocalisations ? Par ailleurs, alors qu'un certain nombre d'entreprises n'auront plus de capacités d'investissement après la crise, au moment où il serait nécessaire d'investir pour construire l'économie de demain, quels sont les secteurs stratégiques que le plan de relance économique devrait soutenir

et quelles sont les solutions portées par France Industrie pour renforcer les capitaux propres des entreprises afin qu'elles puissent de nouveau investir. Enfin, comment percevez-vous la proposition de création d'une taxe carbone aux frontières de l'Union européenne pour protéger l'industrie française et soutenir la transition écologique ?

M. Julien Dive (LR) a souligné que, depuis des années, la France connaissait un recul de la part de l'industrie dans son produit intérieur brut (PIB) et réaffirmé, au nom du groupe Les Républicains, l'importance de cette industrie, notamment dans les territoires. Il a interrogé M. Varin sur sa conception du plan de relance : devrait-il s'agir d'un plan unique et massif, à l'image du plan d'investissements d'avenir (PIA), ou d'un plan dosé plus finement, en plusieurs étapes et, le cas échéant, sous quelle forme ? Il a également pointé un sujet d'attention : si le plan de relance passe par l'investissement, il passera également par l'allègement des charges, notamment des impôts de production, dont une partie est affectée aux collectivités territoriales. Alors que les collectivités territoriales, notamment par le levier de la commande publique, seront un pilier de la relance, l'allègement des impôts de production pourrait-il être pris en charge par l'État ?

Enfin, l'industrie française est-elle en ligne avec les déclarations de M. Bruno Le Maire lors de son audition par la commission des affaires économiques la semaine précédente, affirmant l'importance de la transition énergétique dans la relance et réfutant la remise en cause la trajectoire carbone de la France.

M. Philippe Bolo (Modem) a rappelé que l'industrie était un sujet important pour l'économie et les territoires et que la pandémie mondiale avait démontré la place de ce secteur en termes de souveraineté nationale. Il a indiqué qu'il tirait deux enseignements de la crise : celui du rôle joué par l'interdépendance des chaînes de production, l'engrenage se grippant lorsqu'un des maillons est à l'arrêt, et celui de la responsabilité des entreprises et des chefs d'entreprises pour trouver de bonnes stratégies pour affronter la crise, protéger leurs salariés et développer une flexibilité de l'outil industriel. Il a souligné l'importance de la reprise l'activité, chaque milliard d'euros de production industrielle perdu entraînant une perte de 200 millions d'euros de TVA au détriment de l'État donc des services publics. Si le constat semble partagé d'une évolution nécessaire de l'industrie après la crise, quatre facteurs de complexité persistent : les ressources financières à investir dans la transition industrielle ; les priorités à déterminer, notamment s'agissant de la transition énergétique ; l'échelle d'action à choisir, la France ne pouvant agir seule ; la nécessité de développer une approche globale, incluant les enjeux de formation, de recherche et développement ou de coût de production. Dès lors quels sont les fondamentaux qui devaient guider la politique industrielle française à l'issue de la crise ?

M. Dominique Potier (Soc.) a évoqué l'anxiété de certains industriels face à des concurrences intra-européennes qui pourraient affecter leur effort de redressement, et interrogé M. Varin sur la possibilité d'imaginer, sur les chaînes de production européennes, des solidarités inter-secteurs, pour éviter des faillites et des concentrations inutiles et permettre à tous de reprendre leur activité dans de bonnes conditions. S'agissant de la carte des actifs stratégiques, la France est-elle prête à repenser, à l'horizon des décennies à venir et dans l'intérêt général, les secteurs industriels à conserver ou à reconquérir, la crise sanitaire ayant peut-être modifié la donne. S'agissant de la trajectoire de réduction des émissions de carbone, il ne suffit pas d'avoir de la bonne volonté, mais d'y consacrer des moyens suffisants, ceux du *Green deal* devant être utilisés en priorité pour décarboner l'industrie. Le groupe Socialistes et apparentés a proposé de nouveaux modèles de gouvernance lors de l'examen de la

loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi « PACTE », s'inspirant des modèles allemands et d'Europe du nord en matière de codétermination et de réduction des écarts de salaires Il a demandé à M. Varin s'il était disposé à élaborer un pacte entre le patronat et le salariat pour redresser l'industrie sur le plan de la cohésion sociale. Il a, enfin, demandé des précisions s'agissant des contours et du détail du Pacte productif, souhaitant que celui-ci soit porté également par le Parlement et non uniquement par l'industrie et le Gouvernement.

M. Olivier Falorni (Libertés et Territoires) a rappelé que la reprise qui s'amorçait supposait d'abord de garantir la protection sanitaire des salariés et il a interrogé M. Varin pour savoir si le respect des mesures barrières était possible dans les unités de production et si les industries disposaient de masques, de gants et de gel hydroalcoolique en quantité suffisante pour reprendre l'activité dans des conditions sanitaires sécurisantes pour les salariés. Les mesures d'accompagnement ont-elles permis aux industries et à leurs sous-traitants de traverser la crise et quels secteurs devaient encore être ciblés de manière prioritaire au moment de la reprise, outre l'automobile et l'aéronautique. Préconisez-vous une inflexion supplémentaire du Pacte productif pour le plein-emploi vers la transition énergétique, à quel montant estimez-vous les besoins d'investissement public, quel serait l'effet levier de ces investissements sur le secteur privé, quels secteurs devraient être ciblés en priorité, et quelles pistes seraient envisageables pour atteindre les objectifs fixés ? Plus particulièrement, au sujet de la mobilité électrique, les aides pour l'achat de véhicules propres doivent-elles être augmentées et le rythme de déploiement de bornes de recharge des véhicules électriques est-il suffisant pour accompagner la montée en puissance de la filière ? Enfin, le coût des ruptures d'approvisionnement pendant la crise a-t-il été évalué par les secteurs les plus affectés et comment pourrait-on concilier relocalisation et compétitivité ?

M. Alain Bruneel (GDR) a souligné que la crise sanitaire traversée depuis plusieurs semaines avait révélé l'importance cruciale de l'industrie française, voire son caractère vital s'agissant de l'approvisionnement en matériel médical. Le groupe GDR considère un pays sans industrie comme un pays sans avenir, plus encore en cette période où la dépendance des États à la production délocalisée, notamment en Chine, a eu de grandes répercussions. Le rôle de l'industrie pour répondre au défi du chômage est essentiel. Il a, enfin, interrogé M. Varin sur le secteur de la sidérurgie, alors que des annonces de restructuration du groupe Arcelor sont dénoncées par certains syndicats comme l'utilisation de la période de crise pour poursuivre la stratégie de délocalisation de la sidérurgie française et européenne, et souligné la nécessité, rendue impérieuse par la crise, de relocaliser cette filière, pour relancer les capacités de production, satisfaire les besoins actuels et futurs d'acier, mais aussi répondre aux enjeux de respect de l'environnement et de souveraineté nationale.

M. Philippe Varin, président de France Industrie, a remercié pour ces questions très riches. S'agissant du plan de relance et du Pacte productif, la différence principale entre ces deux ambitions réside dans les éléments de risque récemment apparus, à savoir le respect de la trajectoire carbone, la question des fonds propres et enfin celle de la cohésion sociale.

Dans ce contexte, il faut que le plan de relance soit porté par l'ensemble des acteurs, c'est-à-dire l'État les entreprises, les partenaires sociaux, les régions et bien sûr l'Europe. Ce plan de relance doit permettre de réinventer un nouveau modèle productif, sans pour autant « tout casser » : la compétitivité de nos entreprises restera un sujet après la crise, *via* notamment la fiscalité de production et le poids du chômage structurel en France, dont les taux restent supérieurs à ceux de nos voisins européens, avec un coût collectif très important. Ces sujets

restent certes présents mais d'autres facteurs viennent les compléter. Je pense ici à la prise en compte des coûts de la transition écologique, avec la difficile appréciation économique des coûts du carbone, et aux coûts de mutation en matière de formation. Les coûts du risque doivent enfin être intégrés, les décisions du passé ayant peut-être pris en compte de façon insuffisante ce dernier facteur.

En pratique, l'investissement est un élément clef dans ce plan de relance, ce qui n'exclut pas un soutien ciblé à la demande. Les Français ont en effet eu logiquement un comportement d'épargne pendant la crise en thésaurisant 55 milliards d'euros. Il ne faut donc pas un plan de relance massif de la consommation mais soutenir un certain nombre de secteurs.

Il a d'abord mentionné le plan mobilité. C'est en effet le moment, pour les véhicules électriques, d'aligner le niveau des primes à destination des flottes professionnelles sur celui prévu pour les consommateurs. Il faut aussi soutenir l'installation des bornes de recharge, en traitant les points réglementaires relatifs aux prises dans les collectivités. Nous devons nous appuyer dans cette démarche sur le plan existant, *via* le contrat liant la filière automobile et l'État.

Il a attiré l'attention des députés sur le sujet de la performance thermique des bâtiments publics et privés. Pour le moment, nous n'avons pas encore trouvé les outils d'une ampleur suffisante pour agir. C'est pourtant un enjeu essentiel : à titre d'exemple, s'il fallait rénover 5 millions de pavillons, à 40 000 euros par pavillon, le coût serait de 200 milliards d'euros. Aujourd'hui, les dispositifs existants doivent être rassemblés sur le plan digital et de l'isolation physique, pour permettre une accélération importante dans ce domaine. La filière construction a mis en place une offre. Il faut donc désormais mettre en place les financements.

Enfin, un soutien ciblé à la demande pourrait conduire à soutenir le marché de la construction en permettant le déblocage de l'épargne d'entreprise lorsque l'on a affaire à un projet de rénovation ou immobilier.

Au-delà de l'aide au consommateur, le soutien à la demande passe par la commande publique, qui est essentielle dans nombre de domaines, pour les véhicules électriques et les passoirs thermiques que constituent nombre de bâtiments de l'État, par exemple.

En matière d'investissement, il y a trois sujets principaux : le volet relocalisation, le volet transition écologique, et enfin le volet marchés du futur, qu'il faut industrialiser plus rapidement.

Pour le volet « relocalisation », nous sommes en train d'identifier avec nos 18 filières les domaines pouvant faire l'objet d'une relocalisation. Il nous faut intégrer dans notre réflexion non seulement le coût immédiat dans nos comptes, mais l'ensemble des problématiques, c'est-à-dire les enjeux « carbone » et les enjeux de risque. Nous allons, dans un premier temps, nous concentrer sur les équipements de santé (masques, gels, équipements médicaux), l'automobile, l'électronique, sur certaines matières premières critiques et enfin sur certains éléments de la chaîne de valeur dans l'industrie chimique ainsi que des éléments d'autonomie agroalimentaire. Nous sommes en train de mener une évaluation, avec le soutien de Bercy, pour déterminer ce qui serait finançable naturellement par les entreprises (fonds propres) et ce qui devrait faire l'objet d'un soutien de l'État, notamment tant que la taxe carbone n'est pas applicable. Sur ce sujet, c'est un choix politique, mais s'il n'y a pas le « signal prix » économique, il faudra un soutien *ad hoc* de la puissance publique pour permettre la réalisation de certains modèles

d'affaires. À cet égard, nous avons travaillé avec le ministère de la transition écologique et solidaire (MTES), sur le fonds chaleur, par exemple, afin de renforcer les outils pour les rendre cohérents avec l'enjeu de nos plans.

Sur le volet « transition écologique », je vous confirme que, dans l'ensemble des plans de nos filières, notre objectif est d'être cohérent avec la trajectoire carbone du pays, c'est-à-dire zéro émission de gaz à effet de serre (GES) nette en 2050, et un point de passage en 2030 à - 40 %, ce dernier restant à préciser puisqu'il existe une ambition en Europe d'aller plus loin, soutenue notamment par la France. Nous sommes aujourd'hui avancés sur les procédés industriels (18 % des GES). En matière d'électricité, il n'y a pas de sujet majeur. Nous avons également un plan pour la mobilité. Pour le domaine de la construction de logement, en revanche, il nous faut encore élaborer un vrai plan. Enfin, il me semble très important de traiter le domaine des « puits de carbone ». Notre agriculture et notre sylviculture doivent évoluer. Ce secteur émet en effet autant que le secteur de la construction. Il nous faut donc une vraie ambition sur ce sujet. En résumé, l'ambition de l'industrie est donc d'être au rendez-vous sur la décarbonation des procédés, la formulation d'une vraie « offre verte » pour les consommateurs et sur l'économie circulaire. La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ayant été promulguée juste avant la crise, il nous faut désormais nous investir dans la phase de concertation avant la publication des décrets.

Enfin, sur le volet « marchés du futur », nous devons concentrer nos efforts dans les domaines identifiés par les études nationales réalisées : l'hydrogène, la décarbonation des procédés, les bio-productions, les microprocesseurs et les batteries. À vrai dire, je pense que les connexions seront porteuses entre ce qui est fait au niveau national, potentiellement avec le PIA 4, et ce que fait le commissaire européen Thierry Breton, avec les écosystèmes au niveau européen.

M. Alexandre Saubot, vice-président de France Industrie, a observé que les entreprises industrielles sont, par nature, soucieuses de la santé et des conditions de travail de leurs salariés. Nous avons simplement eu à faire face à une menace nouvelle, qui n'est pas mentionnée dans le code du travail. Il y a donc une inquiétude des chefs d'entreprise de voir engager leurs responsabilités, face à un risque non juridiquement défini et dont personne ne sait de quelle façon les juges pourraient l'interpréter.

Pour répondre à la question sur l'organisation du travail, je souhaite vous indiquer, qu'en temps normal, il s'agit déjà d'un sujet sur lequel nous travaillons dans nos entreprises. Nous avons simplement dû repenser cette organisation de façon accélérée avec ce virus, pour mettre en place la distanciation sociale, les masques et des protections pour les salariés.

Aujourd'hui, notre crainte est que l'ensemble des modifications apportées se traduisent par un fort impact négatif sur la productivité de nos entreprises. Nous constatons, en effet, que ces modifications affectent sensiblement notre capacité à produire. Il faut donc nous organiser le plus vite possible pour que l'ensemble de nos contraintes ne se traduisent pas par une perte de productivité et donc de compétitivité. Dans cette optique, nous avons organisé avec M. Philippe Varin des remontées d'information dans l'ensemble des filières, de sorte à être le plus vite possible en situation de formuler des propositions.

Nous sommes en effet tous attachés à l'industrie française. Néanmoins, il n'y a pas d'industrie française forte sans compétitivité. Il faudra donc faire des choix et définir des

priorités, en se demandant comment faire en sorte que ce qu'on va faire en France soit compétitif. La même problématique se pose sur la question environnementale : il ne faut pas que « faire avec moins de carbone » se traduise par « faire moins en France ».

M. Philippe Varin, président de France Industrie, a souligné que le sujet des impôts de production et des charges sociales reste à l'ordre du jour, mais peut être sous une forme différente de celle d'avant la crise. Nous sommes en train de travailler sur tout ce qui est lié au foncier, au foncier bâti et à la contribution économique territoriale, qui restent des sujets importants dans la perspective de la relocalisation des activités.

Pour répondre à la question de M. Julien Dive, sur l'éventuelle prise en charge par l'État de l'allègement des impôts de production affectés aux collectivités territoriales, nous sommes en train de regarder ce sujet. Nous avons conscience que les collectivités vont être sous pression les prochaines années. Ces collectivités sont responsables d'une grande partie de l'investissement public. Il faut donc trouver des systèmes de dégrèvement permettant de réduire la pression fiscale sur les entreprises tout en faisant en sorte qu'en début de période les collectivités ne soient pas impactées.

Je reviens également sur la question de Mme Typhanie Degois relative aux fonds propres. Nous regardons actuellement différentes formules avec l'État. Aujourd'hui, le dispositif des prêts garantis par l'État (PGE) atteint ses limites en termes de capacité des entreprises à faire face à leurs emprunts. Il faut regarder s'il on est capable de transformer ce type de prêts en quasi-fonds propres. Sur le renforcement des fonds propres, il faut aussi commencer par travailler sur le résultat des entreprises, en baissant la fiscalité des entreprises ou certaines charges. Enfin, nous avons différentes situations de reconnaissance dans nos comptes d'actifs d'impôts. Il faut regarder s'il y a des manières de les monétiser. Plusieurs solutions sont à l'étude, en sachant que les solutions extrêmes seront réservées aux cas les plus compliqués.

En ce qui concerne la protection de nos entreprises par une taxe carbone aux frontières de l'Europe, la France travaille activement et essaie de rassembler d'autres pays européens. L'acier, par exemple, fait l'objet d'un quota de permis d'émissions, qui baisse d'ailleurs chaque année. Pour les pays, asiatiques, par exemple, qui n'ont pas un tel système et exportent vers l'Europe, l'idée est de constituer une barrière à l'entrée qui soit comme le miroir de ce système des crédits d'émissions en Europe (ETS). La protection carbone aux frontières est indispensable à terme, mais il faut, d'une part, qu'elle soit compatible avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et, d'autre part, trouver des moyens pour la faire fonctionner sur des produits complexes comme les smartphones ou les voitures, et non pas simplement des produits simples comme l'acier ou le ciment. Les acteurs y travaillent actuellement.

Monsieur Dominique Potier, au sujet de la « paix des braves » au niveau européen et des actifs stratégiques qui pourraient être abandonnés dans la période à venir, j'observe que, pour la première fois depuis longtemps, des orientations de politique industrielle sont en train d'être fixées au niveau européen : c'est ce que M. Thierry Breton, commissaire européen chargé du marché intérieur, appelle des « écosystèmes », qui seront, pour une partie d'entre eux, en adéquation avec les filières françaises. Il faut souligner l'importance de la possibilité de partenariats, notamment dans le cadre des projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC ou IPCEI), entre entreprises françaises et européennes, concernant l'hydrogène, les batteries ou encore la microélectronique. Dans ce cadre et lorsque les actifs sont stratégiques, les États peuvent aider leurs entreprises en étant exonérés de l'application normale du droit

européen de la concurrence. L'Europe s'est également dotée d'un programme de protection des actifs stratégiques, que l'État est à même d'assurer.

Le Pacte productif et le plan de relance doivent être des sujets dont se saisit la Représentation nationale, même si le plan de relance doit également être porté par les régions.

M. Alexandre Saubot, vice-président de France Industrie, a affirmé, en ce qui concerne la codétermination des solutions, que la crise avait révélé à quel point les acteurs peuvent travailler ensemble pour trouver des solutions. Les plans de reprise ont globalement fait l'objet d'avis positifs de la part des comités sociaux et économiques des entreprises. La cohésion a été trouvée, malgré la concentration médiatique sur quelques épisodes plus compliqués. Les obligations nouvelles sont à éviter dans la mesure où un équilibre satisfaisant a été trouvé.

Au sujet de la mise à disposition des équipements de protection, les fédérations professionnelles se sont organisées et les grands groupes ont mis leurs capacités d'achat à la disposition de leurs sous-traitants. Les équipements n'ont donc pas posé de problème particulier, même si les moyens devront peut-être être réévalués pour s'adapter aux nouvelles obligations dans le transport en commun.

M. Philippe Varin, président de France Industrie, a tenu à préciser, en ce qui concerne la compétitivité des entreprises, que le « monde d'après » sera comme le monde d'avant, dans le sens où la concurrence ne va pas connaître de diminution, et où le positionnement des entreprises françaises continuera de poser question. Le monde d'après ne fera qu'amener des nouveaux coûts, que les entreprises devront prendre en compte pour retrouver la compétitivité.

Il a ensuite souhaité répondre à M. Alain Bruneel, en soulignant son attachement personnel, du fait de son parcours professionnel, à la sidérurgie. La sidérurgie constitue un cas d'école, car elle est au cœur des problématiques évoquées. La Chine est à l'origine de 50 % de la production mondiale d'acier et a des processus très émetteurs en carbone. Les clients en aval, comme l'automobile, sont affectés par la baisse de la demande. L'acier constitue à ce point de vue un sujet tout aussi essentiel que l'automobile et la construction. En outre, le sujet doit être envisagé sur vingt ans : à terme il ne pourra plus y avoir de production émettrice en carbone ; c'est pourquoi les sujets de l'électrolyse et de l'hydrogène sont de grande importance.

M. Guillaume Kasbarian a insisté sur l'importance de la compétitivité. Il a voulu savoir s'il serait possible de simplifier les procédures, en citant le cas des procédures administratives pour ouvrir une usine, qui seraient plus longues et compliquées en France que dans les pays voisins.

M. Rémi Delatte est revenu sur les fonds propres, un élément majeur de la réussite de la relance économique selon M. Varin, en demandant si la revalorisation des actifs ne pourrait pas constituer un levier intéressant pour conforter la solidité bilancielle des entreprises. Il a souligné l'absence de coût pour l'État de cette démarche, tout en mettant en avant la confiance des banques et l'intérêt qu'elle pourrait susciter auprès des investisseurs.

M. Jean-Luc Lagleize a mis l'accent sur la priorité de la transition écologique et de l'innovation. Il a appelé à agir en faveur de l'investissement des entreprises, notamment en matière de recherche et développement, en soulignant la faiblesse de la capacité des entreprises,

alors que la R&D ne représente que 2,2 % du PIB français, loin de l'objectif de 3 %. Cette faiblesse pourrait s'accroître avec l'assèchement de la trésorerie des entreprises. Comment contrecarrer cet effet et la commande publique, mobilisée notamment en faveur des mobilités propres et de la rénovation thermique, ne pourrait pas participer à cet effort ?

M. Stéphane Travert a rejoint les propos de M. Varin sur la nécessité de rétablir l'activité industrielle sur l'ensemble du territoire, tout en assurant la protection des salariés. Il a également souhaité savoir quelles nouvelles règles peuvent être proposées pour permettre une meilleure rentabilité de la production, la compétitivité des entreprises, et la facilitation du travail des industries.

M. Fabien Di Filippo a demandé des compléments d'information sur les coûts occasionnés par les nouvelles contraintes sanitaires et leurs effets sur la compétitivité des entreprises. Dans le secteur du BTP, ces coûts pourraient augmenter de 15 % sur certains marchés. Voyez-vous des pistes pour compenser ces coûts qui sont une nouvelle source d'iniquité pour nos entreprises, par rapport à leurs concurrents étrangers ?

M. Damien Adam s'est interrogé sur l'action que les députés pourraient mener pour augmenter la part du travail dans les industries à partir du 11 mai. Avez-vous des projections sur la part de l'activité d'ici fin mai ? Je voulais vous faire une proposition concrète et connaître votre sentiment à son propos : pourquoi ne pas supprimer la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) dès maintenant pour utiliser 50 % de ces sommes pour financer une prime à destination des travailleurs reprenant dès à présent le travail ?

M. Philippe Varin, président de France Industrie, a remercié M. Guillaume Kasbarian pour ses propositions en matière de simplification. Votre rapport du 23 septembre 2019, « 5 chantiers pour simplifier et accélérer les installations industrielles », était remarquable et nous nous sommes réjouis que les mesures préconisées soient rapidement intégrées dans un projet de loi. Nous en sommes en train de travailler, avec les différentes filières, sur les points sur lesquels nous pourrions procéder à des simplifications.

M. Vincent Moulin Wright, directeur général de France Industrie, a rappelé que, grâce au Conseil national de l'industrie (CNI), les dix-huit filières ont fait remonter un ensemble de propositions de simplification. Parmi ces propositions, des pratiques mises en œuvre dans l'urgence et autorisées temporairement que l'on pourrait proroger : je pense à la dématérialisation totale de certaines procédures, la flexibilisation de certaines durées de procédure (dépôt des permis de construire, durée d'enquête publique, délai d'instruction de dossiers administratifs ; prolongation automatique des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) quand il s'agit de renouvellements). Des freins ont été identifiés dans nombre de secteurs : bâtiment, construction, secteur du numérique. On est en train de les lister et de voir avec le ministère de l'économie et des finances comment porter une cinquantaine de propositions, sectorielles ou transversales.

M. Philippe Varin, président de France Industrie, a indiqué à M. Rémi Delatte que sur la question de la revalorisation des actifs, il n'était pas en mesure de lui répondre : cette option n'a pas été examinée.

Sur la recherche et développement (R&D), un certain nombre de choses ont été faites au cours des dernières années mais avec une articulation et une harmonisation insuffisantes. La recherche publique et la recherche privée ne sont pas suffisamment coordonnées. L'articulation

entre le programme d'investissements d'avenir (PIA), ce qui se fait dans les pôles de compétitivité et le programme européen « Horizon Europe » n'est pas suffisante. Le plan de relance doit être l'occasion de faire des choix et de les expliciter.

Monsieur Stéphane Travert, concernant votre question sur les règles de compétitivité, il faut que nous abordions de manière claire et frontale les questions de compétitivité-coût mais, je l'ai également souligné, nous devons intégrer d'autres facteurs essentiels pour le futur que sont les risques et la soutenabilité. Nous devons donc davantage formaliser le coût global et la manière dont l'État peut apporter sa contribution, dans certains cas.

Monsieur Fabien Di Filippo, vous soulevez deux questions. L'une porte sur l'écart de coût entre deux pays, France et Chine par exemple. Il y a des domaines pour lesquels l'écart de coût restera très élevé et d'autres dans lesquels la baisse des coûts en France permettra de réduire cet écart. On ne va pas forcément avoir des investissements massifs de relocalisation. La relocalisation se fera au niveau européen, dans un certain nombre de cas ou dans les pays d'Afrique du Nord. Il faut regarder cette problématique de manière large, penser la relocalisation à une échelle dépassant le seul cadre national. La seconde question vise les mesures sanitaires qui augmentent de 15 % les coûts, plutôt de 25 % en réalité pour certains secteurs, comme la métallurgie. Le maître-mot, à mes yeux, c'est la flexibilité. Ce n'est pas une mesure générale qui va tout régler. Il y a autant de cas d'espèce que d'entreprises. Le dialogue avec les organisations représentatives du personnel est fondamental. L'essentiel, c'est la confiance et vous savez que la France, en la matière, n'est pas forcément bonne élève.

Dans le bouquet de mesures auxquelles on pouvait réfléchir, la suppression de la C3S est en bonne place, car il s'agit d'un impôt des plus toxiques. Il représente, néanmoins, 3 à 4 milliards d'euros, ce qui lui confère une valeur relative finalement assez marginale dans le contexte actuel. Monsieur Adam, vous avez néanmoins, ajouté un élément à la réflexion, en suggérant de faire usage de ces sommes pour offrir une prime exceptionnelle à ceux qui reviennent au travail. Nous allons explorer cette hypothèse que nous n'avions pas envisagée.

M. le président Roland Lescure a précisé que la commission, après avoir beaucoup suivi le plan d'urgence sur le terrain, va maintenant entrer dans une phase de prospective. Les idées ne manqueront pas et je ne doute pas que nous poursuivions cette conversation dans les mois à venir.